Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d'Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le mardi, vingt-neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt-six (29 septembre 2026), DIX HEURES QUATRE (10 H 04)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Éric Blouin, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Jocelyn Isabelle, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Jean-Francois Aubin, Représentant de la Ville de Trois-Rivières (participation à distance)

Est absent :

Monsieur Sébastien Marchand, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Luc Dostaler**, Président et Représentant de la MRC des Chenaux.

Rés.: 2026-09-6109 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR CAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2026
5. Adoption du budget
6. Règlement de tarification 2027
7. Programme des dépenses en immobilisation pour les années 2027-2029
8. Dépôt du sommaire du budget 2027
9. Approbation des directives et des ordres de changement
10. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
11. Modification de la politique de gestion des excédents
12. Radiation de créances

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

13. Fourniture et installation des géotextiles de recouvrement de la cellule 6, phase 2 (OS-1013)
14. Remplacement de deux camions vacuum (OS-1027)
15. Servitude d'utilité publique sur une partie des terrains d'Énercycle en faveur d'Hydro-Québec sur une partie des lots 4 505 410 et 4 904 186 du cadastre du Québec, circonscription de Champlain
16. Fourniture de matériel électrique pour la vidange des puits de biogaz (DDP-2026-483)
17. Reconditionnement du différentiel arrière du compacteur 32092 (DDP-2026-481)
18. Autres sujets
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6110 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2026**

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 28 août 2026.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6111 **ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le budget de l'exercice financier 2027 annexé à cette résolution pour en faire partie intégrante.

Ce budget sera transmis aux membres d'Énercycle pour adoption.

Adoptée à l'unanimité

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Règl.: 2026-09-75 **RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2027**

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de d'adopter le règlement de tarification de l'année 2027.

ATTENDU la résolution 2026-09-6111 adoptant le budget de l'exercice financier 2027 ;

ATTENDU qu'afin de pourvoir aux diverses dépenses de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), il y a lieu notamment d'adopter un règlement de tarification pour l'année 2027 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Énercycle est autorisée à percevoir les tarifs suivants :

Compétence	Item	Note	Type de client	Tarif
Toutes	Réclamations, travaux et services non réglementés par le présent tarif ou couverts par une entente		Tous	Valeur du service majorée de 15 %
	Contribution de base pour l'administration générale de la régie intermunicipale (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1499-2025 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2026)		Membres seulement	13,13 $/per capita
2	Gestion des matières recyclables, excluant les matières organiques, autres que les matières sous la responsabilité d'ÉEQ (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1499-2025 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2026)		Membres seulement	26,60 $/per capita
2	Gestion des matières organiques, autres que les matières sous la responsabilité d'ÉEQ (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1499-2025 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2026)		Membres seulement	58,77 $/per capita

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

2	Réception de matières admissibles à l'écocentre commercial de Saint-Étienne-des-Grès		ICI	160,00 $/tonne
2	Réception de matières non valorisables aux écocentres		Citoyens des municipalités membres seulement (non commercial)	15,00 $/évènement
2	Réception de pneus hors normes (écocentres de Saint-Étienne-des-Grès [Saint-Étienne] et Champlain seulement)		Tous	250,00 $/tonne
2	Fourniture de conteneurs destinés aux membres ICI		Membres seulement	420,00 $/année/conteneur
2	Fourniture de conteneurs ICI (maximum 2 conteneurs 6V^3)		Clients	900,00 $/année
2	Fourniture et livraison de bacs de 240 litres pour la collecte des matières organiques		Tous	130,00 $/bac
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle	**1**	Membres seulement	110,50 $/tonne
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles n'ayant pas été collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle (tarif affiché)	**1**	Clients	100,50 $/tonne
3	Enfouissement au LET de Champlain (tarif affiché)	**1**	Tous	250,00 $/tonne
3	Accès au LET à Saint-Étienne, pour enfouissement, en dehors des heures affichées		Tous	75,00 $/15 minutes (minimum 4 heures les jours non ouvrables)
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles contenant de l'amiante	**1**	Tous	180,00 $/tonne
3	Largage de pneus sur la face active des LET ou au centre de transfert		Tous	20,00 $/pneu
3	Pesée de camion sans autre service		Tous	20,00 $
3	Assistance mécanique au déchargement (grattage)		Tous	40,00 $/évènement
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange annuelle par camion standard)		Membres seulement	253,00 $/année

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 2 ans par camion standard)		Membres seulement	157,00 $/année
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 3 ans par camion standard)		Membres seulement	125,00 $/année
4	Services de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 4 ans par camion standard)		Membres seulement	109,00 $/année
4	Vidange supplémentaire de fosse septique non comprise dans le service de base		Membres seulement	253,00 $/événement + galonnage excédentaire indiqué à la colonne 1 an afférent à la capacité de la fosse
4	Accessibilité restreinte à une camionnette (s'ajoute au service de base)		Membres seulement	255,00 $/évènement
4	Accessibilité restreinte à un bateau (s'ajoute au service de base)		Membres seulement	615,00 $/évènement

4	Galonnage excédentaire pour les fosses septiques de 901 à 3000 gallons :		Membres seulement	Tarif par année			
				1 an	2 ans	3 ans	4 ans
	901 à 999 gallons			10,00 $	5,00 $	4,00 $	3,00 $
	1000 à 1199 gallons			28,00 $	14,00 $	10,00 $	7,00 $
	1200 à 1299 gallons			60,00 $	30,00 $	20,00 $	15,00 $
	1300 à 1499 gallons			87,00 $	44,00 $	29,00 $	22,00 $
	1500 à 1999 gallons			118,00 $	59,00 $	40,00 $	30,00 $
	2000 à 2499 gallons			227,00 $	114,00 $	76,00 $	57,00 $
	2500 à 2999 gallons			318,00 $	159,00 $	106,00 $	80,00 $
	3000 gallons			394,00 $	197,00 $	132,00 $	99,00 $
4	Galonnage excédentaire pour les fosses septiques de plus de 3000 gallons :		Membres seulement	Tarif par année			
				1 an	2 ans	3 ans	4 ans

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

				394,00 $ +0,25 $ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	197,00 $ +0,25 $ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	132,00 $ +0,25 $ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons	99,00 $ +0,25 $ par gallon recueilli à compter de 3 001 gallons
4	Seconde visite ou urgences ou déplacements inutiles ou vidange effectuée entre le 1er novembre et le 30 avril		Membres seulement	100,00 $/évènement			
4	Modification de rendez-vous et couvercle vissé		Membres seulement	50,00 $/évènement			
4	Traitement de boues (non transportées)		Tous	60,00 $/tonne			
4	Supplément lié à la distance du réseau routier asphalté pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Mékinac : 11 à 40 41 à 70 km 71 à 100 km 101 à 200 km 201 km et plus		Membres seulement	 50,00 $ 100,00 $ 150,00 $ 300,00 $ 400,00 $			
4	Déplacement d'une citerne		Tous	200,00 $/évènement			
4	Déplacement d'un camion des boues		Tous	145,00 $/heure			
Notes							
1	**Minimum 1 tonne**						
Compétence	**Les compétences d'Énercycle se définissent comme suit :**						
2	**Collecte sélective et traitement des matières recyclables**						
3	**Élimination des matières résiduelles**						
4	**Gestion des boues**						

ARTICLE 2 Toute somme impayée, devenue due et exigible par Énercycle porte intérêt au taux de 15 % par an calculé quotidiennement.

Nonobstant ce qui précède, l'alinéa 1 de l'article 2 ne s'applique pas aux personnes morales de droit public.

ARTICLE 3 La computation du retard débute le jour où les sommes deviennent exigibles.

ARTICLE 4 Lorsqu'un chèque ou un ordre de paiement est donné en paiement et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais administratifs au montant de trente-cinq (35) dollars sont réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre de paiement.

ARTICLE 5 À l'exclusion des membres d'Énercycle, les usagers qui souhaitent acheminer des matières résiduelles aux installations

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

d'Énercycle et se prévaloir de ses services de facturation devront ne pas avoir de solde dû à Énercycle depuis plus de 30 jours et maintenir une couverture de fonds conforme à la *politique d'ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d'enfouissement technique (LET) et aux centres de transfert* adoptée le 12 mai 2009 par l'entremise de la résolution 2009-05-3468 et modifiée par la résolution 2025-08-5972.

L'accès aux installations d'Énercycle sera refusé au client en défaut de l'une ou l'autre des conditions indiquées ci-dessus. Les installations couvertes par la présente sont constituées des lieux d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain.

Les clients qui ne souhaitent pas se prévaloir des services de facturation ont la possibilité de payer comptant le service ou de se prévaloir du mode de paiement par carte de crédit ou du mode de paiement par débit, lorsque ces modes de paiement sont disponibles.

ARTICLE 6 Lorsqu'un tarif prévoit une tarification particulière applicable aux membres et à leurs citoyens, Énercycle peut exiger la présentation, comme preuve de résidence, d'une pièce d'identité établissant l'identité du résident, son adresse ou toute autre information pertinente.

ARTICLE 7 Les TPS, les TVQ et les redevances à l'enfouissement de même que toutes autres taxes, redevances, droits, déboursés ou prélèvements, exigibles par quelque palier gouvernemental que ce soit, sont en sus des tarifs indiqués ci-dessus et seront ajoutés à ceux-ci.

ARTICLE 8 Les dispositions du présent règlement prévalent sur toutes dispositions incompatibles édictées en vertu d'un règlement entré en vigueur préalablement.

ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2027.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6113 **PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2027-2029**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2027 à 2029 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Dépôt **DÉPÔT DU SOMMAIRE DU BUDGET 2027**

La trésorière dépose le sommaire du budget 2027.

Rés.: 2026-09-6114 **APPROBATION DES DIRECTIVES ET ORDRES DE CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6115 **CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de septembre 2026, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6116 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS**

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de modifier la politique de gestion des excédents en abrogeant l'article 2.2 de ladite politique.

Adoptée à l'unanimité

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Rés.: 2026-09-6117 **RADIATION DE CRÉANCES**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 août 2026 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 1459,18$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6118 **FOURNITURE ET INSTALLATION DES GÉOTEXTILES DE RECOUVREMENT DE LA CELLULE 6, PHASE 2 (OS-1013)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres publique pour la fourniture et installation des géotextiles de recouvrement de la cellule 6, phase 2:

Entreprises	Prix (taxes en sus)
FC Géosynthétiques inc.	176 911,02 $

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration **;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-1013, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise FC Géosynthétiques inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Rés.: 2026-09-6119 **REMPLACEMENT DE DEUX CAMIONS VACUUM (OS-1027)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres publique pour le remplacement de deux camions vacuum:

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Omega Gestion de Résidus Liquides inc.	1 124 686,00 $

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-1027, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Omega Gestion de Résidus Liquides inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6120 **SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR UNE PARTIE DES TERRAINS D'ÉNERCYCLE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DES LOTS 4 505 410 ET 4 904 186 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE CHAMPLAIN**

ATTENDU QU'Énercycle a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUEBEC le 17 septembre 2025, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par Énercycle et étant connu et désigné comme les lots 4 505 410 et 4 904 186 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu qu'Énercycle accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie des lots 4 505 410 et 4 904 186 du cadastre du Québec appartenant à la Corporation.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, ou le directeur des affaires juridiques et greffier, ou la directrice des finances et trésorière à signer l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

Adoptée à l'unanimité

Docusign Envelope ID: 7D1A8778-6D8B-899E-82E7-263FFE250B9D

Rés.: 2026-09-6121 **FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LA VIDANGE DES PUITS DE BIOGAZ (DDP-2026-483)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériel électronique pour la vidange des puits de biogaz;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2026-483 à l'entreprise Lumen, selon les termes et conditions prévus à l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6122 **RECONDITIONNEMENT DU DIFFÉRENTIEL ARRIÈRE DU COMPACTEUR 32092 (DDP-2026-481)**

ATTENDU l'avis d'intention daté du 27 juillet 2026;

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériné l'octroi par l'administration du contrat pour le reconditionnement du différentiel arrière du compacteur 32092 DDP-2026-481.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-09-6123 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de lever l'assemblée à dix heures vingt-cinq (10 h 25).

Adoptée à l'unanimité

Signé par :
E9F247B404DF4FF...

_____
SECRÉTAIRE

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SOMMAIRES 2027

REVENUS	
Quotes-parts	38 086 841
Transferts	-
Services rendus	12 466 700
Revenus de placements de portefeuille	684 000
Autres revenus d'intérêts	623 936
Autres revenus	6 321 002
TOTAL DES REVENUS	**58 182 479**
CHARGES	
Administration générale	4 128 877
Hygiène du milieu	42 717 722
Immobilisations	(372 953)
Service de la dette	7 558 424
Participation dans des partenariats	(245 000)
Affectations	4 395 170
TOTAL DES CHARGES	**58 182 240**
EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTÉ	**239**

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

REVENUS BUDGÉTAIRES 2027

QUOTES-PARTS	
Administration générale	3 562 235
Déchets domestiques et assimilés	6 886 557
Matières recyclables	7 194 529
Matières organiques	15 895 581
Autres (gestion des boues)	4 547 939
	38 086 841
TRANSFERTS	
Transferts de droits	-
Autres transferts	-
	-
SERVICES RENDUS	
Organismes municipaux	2 871 567
Autres	9 595 133
	12 466 700
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	684 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	623 936
AUTRES REVENUS	
Remboursement et contribution ÉEQ pour collecte sélective	5 344 765
Autres	976 237
	6 321 002
TOTAL DES REVENUS	**58 182 479**

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CHARGES BUDGÉTAIRES 2027

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil	289 091
Gestion financière et administrative	1 748 952
Greffe	282 192
Gestion du personnel	627 925
Autres	1 180 717
	4 128 877
HYGIÈNE DU MILIEU	
Déchets domestiques et assimilés	11 435 183
Matières recyclables	
Collecte sélective	5 022 778
Matières organiques	14 023 333
Autres	7 553 958
Plan de gestion	-
Autres (gestion des boues)	3 924 548
Autres	757 922
	42 717 722
IMMOBILISATIONS	
Produit de cession	(528 313)
Perte sur cession d'immobilisations	155 360
	(372 953)
SERVICE DE LA DETTE	
Intérêts et autres frais	1 605 109
Financement long terme des activités de fonctionnement	(33 495)
Remboursement de capital	5 986 810
	7 558 424
PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS	(245 000)
AFFECTATIONS	
Immobilisations financées par le budget	6 735 993
Excédent de fonctionnement affecté - Utilisation de surplus	(4 874 329)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 533 506
	4 395 170
TOTAL DES CHARGES	**58 182 240**

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CHARGES BUDGÉTAIRES PAR OBJET 2027

Rémunération et charges sociales	12 058 370
Biens et services	34 414 074
Service de la dette	7 591 919
Contributions à des organismes et autres	374 155
Immobilisations financées par les activités de fonctionnement	6 735 993
Autres affectations	(2 992 271)
	58 182 240

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Programme de dépenses en immobilisations 2027-2029

		Année d'investissement				
Compétence	**Description du projet**	**2027**	**2028**	**2029**	**Total**	**Mode de financement**
Recyclage	Ameublement et équipement de bureau	28 347	-	-	**28 347**	Activités de fonctionnement
Recyclage	Autres infrastructures	3 058 423	3 040 734	-	**6 099 157**	Surplus
Recyclage	Ameublement et équipement de bureau	-	13 625	-	**13 625**	Surplus
Recyclage	Véhicules, machinerie et équipements	-	10 499	-	**10 499**	Surplus
Recyclage	Terrains	6 435	-	-	**6 435**	Surplus
Recyclage	Véhicules, machinerie et équipements	568 791	206 584	-	**775 375**	Activités de fonctionnement
Recyclage	Véhicules, machinerie et équipements	486 696	-	-	**486 696**	Crédit-bail
Matières organiques	Autres infrastructures	5 448 611	-	-	**5 448 611**	Activités de fonctionnement
Matières organiques	Autres infrastructures	27 000 000	555 355	-	**27 555 355**	Financement de l'attributaire
LET St-Étienne	Actifs incorporels	10 801	-	-	**10 801**	Activités de fonctionnement
LET St-Étienne	Bâtiments	2 129 672	-	-	**2 129 672**	Règlement d'emprunt
LET St-Étienne	Sites et cellules d'enfouissement	3 149 625	3 332 350	-	**6 481 975**	Règlement d'emprunt
LET St-Étienne	Véhicules, machinerie et équipements	1 519 169	2 152 244	545 935	**4 217 348**	Crédit-bail
LET St-Étienne	Véhicules, machinerie et équipements	630 624	244 579	349 566	**1 224 770**	Activités de fonctionnement
Boues	Usines et bassins d'épuration	69 817	-	-	**69 817**	Activités de fonctionnement
Boues	Véhicules, machinerie et équipements	1 196 858	-	-	**1 196 858**	Surplus
Total		**45 303 868**	**9 555 970**	**895 501**	**55 755 340**	

ENERCYCLE

Directives et ordres de changement
Septembre 2026

Appel d'offres	Fournisseur	Directives et ordres de changement	Détails	Montant original du contrat	Montant supplémentaire ou crédit ($ - taxes en sus)
DDP-2026-476, Installation d'une dalle de BCR pour la réception du 400, boulevard de la Gabelle	Les Équipement Martel inc.	DC-01	Le changement consiste en la fourniture et la mise en place de 53.38 tm de gravier (BCR) supplémentaire.	89 878.00$	1 307.81$
DDP-2025-432, Travaux électriques afférents à l'installation d'un nouveau dôme d'opération	M. Trottier électricité inc.	DC-01	Le changement consiste en la modification du poteau de classe 4 pour un poteau de classe 5.	59 500.00$	(200.00$)
DDP-2026-471, Gestion des accès au sous-sol du 390 boulevard de la Gabelle et du magasin du 430 boulevard de la Gabelle	Alarme et Contrôle d'Accès Alliance	DC-01	Le changement consiste en des frais supplémentaires de matériaux et de main d'œuvre.	24 423.77	374.00 $

ENERCYCLE

Demande de radiations

Numéro	Nom du client	Montant au 31 août 2026
10420	Feutre National	18,72 $
30517	Martel Express	1,38 $
30528	SCP St-Étienne	13,70 $
30537	WBC1	1 425,38 $
	Total	**1 459,18 $**